



**Communiqué de presse
06 juillet 2018**

Plafonnement du remboursement des montures Carte Blanche Partenaires et les industriels lunetiers de la vallée de l'Ain et du Jura reçus à Bercy

Annoncée par la Direction de la Sécurité Sociale, en marge des travaux menés dans le cadre de la réforme « 100% Santé », le plafond de remboursement des montures de lunettes devrait baisser et contraindre les assurés à choisir des montures d'un montant maximum de 100 euros pour un remboursement intégral par leur mutuelle. Une mesure décidée sans réelle concertation et dont la nécessité interroge les industriels lunetiers français dont l'activité est très clairement menacée.

Reçus le 5 juillet par le directeur de cabinet de Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, le réseau de soins ouvert Carte Blanche Partenaires, et 2 des 4 industriels lunetiers français qui produisent les montures Origine France Garantie (OFG) et Made in France (MIF) de son offre optique sans reste à charge « Carte Blanche-Prysmé » (MODERN'OPTIQUE ET CEMO), ont alerté sur les conséquences irréversibles qu'une telle mesure pourrait faire porter sur la filière française et l'économie locale.

Étaient également représentées autour de la table la Direction Générale des Entreprises, la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression de fraudes, ainsi que la Direction Générale du Trésor public.

« Nous avons porté la problématique de l'abaissement du plafond de remboursement des montures auprès du Ministère qui s'est montré à l'écoute de nos alertes. Cela augure le début d'une réflexion commune sur l'Origine France Garantie pour maintenir l'activité des entreprises lunetières françaises » indique Jean-François Tripodi, directeur général de Carte Blanche Partenaires.

Une filière de production française menacée

La filière représente 130 entreprises en France où sont fabriquées 2,5 millions montures chaque année, dont 2 millions dans la vallée de l'Ain et du Jura. Aujourd'hui, le prix de fabrication de montures Made In France (MIF) et Origine France Garantie (OFG) est compris entre 150 et 180 euros pour les MIF et entre 250 et 300 euros pour les OFG.

Depuis 3 ans, Carte Blanche Partenaires propose une gamme de montures MIF et OFG sans reste à charge, baptisées « 1796 », dont la fabrication a été confiée à 4 usines, implantées dans la vallée de l'Ain et du Jura, berceau historique des lunetiers français. Grâce à la création d'une centrale d'achat sous forme associative à but non lucratif, Carte Blanche Partenaires a permis d'optimiser la chaîne de

distribution et d'obtenir avec les fabricants partenaires un prix d'une monture MIF compris entre 59 et 110 euros et de 140 euros pour les OFG soit une économie de 100 à 150 euros par rapport aux montures issues d'une chaîne de distribution classique.

Cependant, les coûts incompressibles de fabrication, de logistique et de transport de ces équipements portent les montures OFG à un montant supérieur au plafond de remboursement qui sera appliqué dès 2020 dans le contrat responsable (100 euros au lieu de 150 euros actuellement). Cette mesure laisse donc craindre que les Français se détournent des montures OFG pour lesquelles ils devront supporter un reste à charge compris entre 45 euros pour les montures 1796 et 150 euros pour les autres montures OFG, issues d'une chaîne de distribution classique. Un paradoxe dans le cadre d'une mesure précisément destinée à réduire, voire supprimer ce reste à charge.

Conséquence mécanique, la réduction de la demande conduira à la baisse de la commande et donc à la suppression d'emplois. Aujourd'hui, la filière lunetière permet à 3 500 personnes de travailler en France dont 1 550 dans la vallée de l'Ain et du Jura. Sur les 3 500 salariés en France, environ 1 000 sont concernés par la production de montures OFG et donc sont directement menacés. Dans la Vallée de l'Ain et du Jura, ce sont 500 salariés concernés par l'OFG, sur un total de 1550 salariés, qui sont menacés. Quant à la commande annuelle de 300 000 montures de Carte Blanche Partenaires dans le cadre de sa gamme 1796, elle permet de garantir 250 emplois dont 150 concernés par la production OFG. Ce sont donc ces 150 emplois qui seront directement menacés par cette nouvelle mesure sur le seul périmètre des commandes 1796.

Une mesure en faveur des importations asiatiques

Déjà fortement impactée par les phénomènes de délocalisation, la filière est plus que jamais mise en péril. Cette mesure annoncée aura pour effet de subventionner les importations asiatiques dont la fabrication repose sur des conditions de travail sans commune mesure avec le droit social français et sur des normes environnementales et des processus de fabrication moins exigeants.

Les conséquences environnementales et sanitaires liées à l'accroissement des importations asiatiques et à la faible maîtrise des composants et solvants intégrés dans la fabrication des montures ne peuvent être négligées surtout pour des acteurs de complémentaires santé comme Carte Blanche Partenaires engagés dans des processus de Responsabilité Sociale des Entreprises concernant plusieurs volets tels que l'emploi et l'environnement.

À propos de Carte Blanche Partenaires :

Expert en services santé innovants pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour les bénéficiaires tout en gérant la maîtrise des dépenses de santé. Carte Blanche Partenaires intervient dans le domaine des réseaux de professionnels de santé et de l'accompagnement santé avec un réseau de plus de 180 000 partenaires. www.carteblanchepartenaires.fr

Contacts presse

Hélène BURY
Responsable Communication Carte Blanche Partenaires
Tél : 01 53 24 04 38
helene.bury@carteblanchepartenaires.fr

Laure CURIEN
Agence Confluence
Tel : 01 40 07 98 27
laure.curien@comfluence.fr